

Le *Skeena*, construit par *Burrard Dry Dock*, a été achevé en mars 1957, le coût final estimatif étant de \$19,762,000.

M. BENIDICKSON: Où ce navire a-t-il été construit?

M. PEARKES: A la *Burrard Dry Dock*, de Vancouver.

Le *Fraser* a été construit par la *Yarrows Limited*, à Victoria, et il fut achevé en juin 1957. Le coût final estimatif en est de \$17,921,000.

Le *Margaree* a été construit par la *Halifax Shipyards* et fut achevé en octobre 1957; son coût final estimatif est de \$18,636,000.

On m'a aussi demandé d'indiquer les réparations et les réfections qui sont au programme de l'année financière 1957-1958.

Naturellement, nous ne pouvons pas fournir les chiffres de l'année financière courante, mais ces derniers se fondent, approximativement, sur ceux des années précédentes.

J'ai ici une assez longue liste de travaux de cet ordre, et je propose qu'on me permette de déposer le document afin d'économiser du temps en ne le lisant pas.

Le PRÉSIDENT: Est-ce approuvé?

(Assentiment.)

(Voir le tableau suivant.)

PROGRAMME DES RÉPARATIONS ET DES RÉFECTIONS
DE NAVIRES — ANNÉE FINANCIÈRE 1957-1958
CHANTIERS NAVALS AUXQUELS SONT CONFIÉS LES TRAVAUX
DE RÉPARATION

Entrepreneurs	Endroit	Valeur
Halifax Shipyards Ltd.	Halifax (N.-E.)	\$ 830,019.47
T. Hogan & Company	Halifax (N.-E.)	\$ 64,464.00
Purdy Bros. Ltd.	Halifax (N.-E.)	\$ 211,425.61
Saint John Dry Dock Co. Ltd.	Saint John (N.-B.)	\$ 672,731.00
North Sydney Marine Railway	North Sydney (N.-E.)	\$ 177,306.28
Ferguson Industries Ltd.	Pictou (N.-E.)	\$ 168,730.00
Steel & Engine Products Ltd.	Liverpool (N.-E.)	\$ 314,352.00
Victoria Machinery Depot Co. Ltd.	Victoria (C.-B.)	\$ 315,800.00
Lunenburg Foundry & Engineering Ltd.	Lunenburg (N.-E.)	\$ 42,500.00
Port Weller Dry Dock Ltd.	Port Weller (Ont.)	\$ 1,793.40
Yarrows Ltd.	Victoria (C.-B.)	\$ 635,600.00
Canadian Vickers Ltd.	Montréal (Québec)	*\$ 1,113,228.00
National-Canadien	Terre-Neuve	\$ 5,500.00
Sydney Engineering & Dry Dock Co. Ltd.	Sydney (N.-E.)	\$ 18,997.67
		\$ 4,572,447.43

* Y compris le coût de réparation des dommages subis par le « *Restigouche* » dans une collision : \$930,000.00.

Nota : Cette liste ne comprend que les travaux attribués. Elle ne comprend pas les contrats accordés par adjudication. Ces derniers relèvent des bureaux d'achat régionaux du ministère de la Production de défense.

Le 20 juin 1958.